

PERCEPTION DE LA TAXE RAM PAR LES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE KINSHASA

Joseph BONGONDO BOKAMBWA

Université de Kinshasa, RD Congo

bongondo.j@gmail.com

&

Jonathan ENGUTA MWENZI

Université de Kinshasa, RD Congo

psyjonathanenguta@gmail.com

Résumé : La présente étude avait pour objectif d'évaluer la perception de la taxe RAM chez les étudiants de l'Université de Kinshasa. Elle s'est basée sur deux hypothèses suivantes : (1) les étudiants de l'Université de Kinshasa auraient une perception négative de la taxe RAM et (2) la perception de ces étudiants de la taxe RAM varierait en fonction de certaines variables sociodémographiques (sexe, âge, milieu de résidence et promotion d'étude). Pour vérifier ces hypothèses, une échelle a été administrée à un échantillon non probabiliste de 85 étudiants de l'Université de Kinshasa. Les résultats obtenus après traitement des données ont permis de confirmer notre première hypothèse et d'infirmer notre deuxième hypothèse. Ainsi, on peut conclure que les sujets de l'étude ont une perception négative de la taxe RAM et invitent le gouvernement à prendre des mesures pour l'éradiquer.

Mots-clés : Perception, taxe RAM, étudiants, Université de Kinshasa, réseau de téléphonie cellulaire

Abstract: The objective of this study was to evaluate the perception of the RAM tax among students at the University of Kinshasa. It was based on the following two hypotheses: (1) students at the University of Kinshasa would have a negative perception of the RAM tax and (2) the perception of these students of the RAM tax would vary according to certain socio-demographic variables (gender, age, place of residence and study promotion). To test these hypotheses, a scale was administered to a non-probability sample of 85 students at the University of Kinshasa. The results obtained after data processing confirmed our first hypothesis and invalidated our second hypothesis. Thus, we can conclude that the subjects of the study have a negative perception of the RAM tax and invite the government to take measures to eradicate it.

Keywords: Perception, RAM tax, students, University of Kinshasa, cell phone network

Introduction

De nos jours, la fiscalité fait partie de meilleurs moyens à la disposition des pays en développement pour mobiliser leurs propres ressources au service du développement durable. Elle permet d'alimenter les principales fonctions d'un État efficace dans la mesure où elle draine les ressources nécessaires à la prestation de services essentiels. Elle

permet également de créer les conditions de la croissance économique. Parallèlement, elle incite les pouvoirs publics à se montrer plus réactifs et à rendre compte de leurs décisions devant l'opinion, et accroît les capacités des administrations publiques (OCDE, 2005 ; Mpoyi, 2021). Ses effets sur la mobilisation des recettes dans une nation la placent au rang de premières stratégies de croissance, de développement et de réduction de la pauvreté. Ainsi, la fiscalité apparaît comme un antidote contre le poison de la dépendance des pays en développement à l'égard des financements concessionnels extérieurs et offre la viabilité ainsi que la pérennité budgétaire nécessaire à la promotion de la croissance (Mutombo, 2021). C'est dans cette optique que les Nations Unies estiment que les pays en développement doivent collecter des recettes fiscales représentant au moins 20 % de leur produit intérieur brut (PIB) pour réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Or, dans la moitié des pays d'Afrique subsaharienne, les recettes fiscales demeurent inférieures à 17 % du PIB. La République Démocratique du Congo (RDC), comme tout autre pays de l'Afrique Subsaharienne, n'échappe pas à cette réalité. D'ailleurs, la Banque Mondiale citée par Bongondo (2021) affirme que la RDC présente une plus faible performance en matière de recettes fiscales comparativement à d'autres pays africains. Sa fiscalité directe n'est pas performante relativement aux autres pays. Cette situation est due à l'incivisme fiscal des congolais qui se manifeste généralement par des actes de corruption des agents de fisc et du refus de payer dans le temps les différentes redevances. En plus, très peu de congolais sont assujettis à l'impôt. Pour faire face à ces faibles performances en matière des recettes fiscales, le gouvernement a jugé bon de rendre opérationnel l'impôt professionnel sur les revenus (IPR), qui depuis plusieurs années, n'a pas été prélevé sur les salaires des fonctionnaires de l'Etat. A côté de l'IPR, le gouvernement a introduit une nouvelle taxe sur l'usage de téléphone. Cette taxe a été instaurée en 2020 par l'autorité de régulation des postes et des télécommunications (arrêté du 10 Juin 2020). En effet, cette taxe est liée au RAM, qui désigne le Registre des Appareils Mobiles établi en RDC et qui contient la base de données de tous les IMEI connectés aux réseaux congolais. Signalons que le RAM a pour objectifs : (i) d'optimiser la sécurité et la qualité de service des réseaux mobiles sur le territoire national, (ii) de lutter efficacement contre la contrefaçon des appareils mobiles en déconnectant les appareils identifiés comme non-conformes, et (iii) de combattre le vol des appareils mobiles en bloquant les appareils déclarés volés.

Dans le cadre de cette taxe, les tarifs sont déterminés en fonction du type d'appareil. Pour les téléphones 2G, 1 USD pour l'année repartie en 0,17 USD les 5 premiers mois et le dernier paiement 0,15 USD. Pour les téléphones 3G/4G, 7USD pour l'année repartis en 1,17 USD les 5 premiers mois et le dernier paiement de 1,15USD. Elle est automatiquement prélevée sur des crédits de communication à la recharge. La mise en application de cette taxe par le Ministère des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication via l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo a suscité beaucoup de controverses auprès de la population. Les utilisateurs qui n'avaient pas payé cette taxe au mois d'avril 2021 se sont retrouvés avec des numéros bouchés et ont eu du mal à communiquer ou à effectuer des

opérations de mobile banking. Pour les décideurs, c'était une façon de les contraindre à payer la taxe RAM alors que pour plusieurs utilisateurs, cette taxe est une forme d'escroquerie à cause de l'absence de contrepartie directe. En plus, plusieurs acteurs de la société civile pensent que la somme à payer contribue à appauvrir la population en lieu et place de l'aider à sortir de son faible pouvoir d'achat. C'est dans ce contexte que le Chef de l'Etat avait ordonné à l'Autorité de régulation de poste et des télécommunications du Congo (ARPTC) de suspendre le blocage des numéros des utilisateurs qui n'ont pas payé cette taxe après plusieurs réactions et manifestations de la population contre cette taxe. La suspension de blocage des numéros a fait croire à la population que la taxe Ram était suspendue. Malheureusement, cela n'était pas le cas car le prélèvement de la taxe Ram continue à se faire de façon mensuelle. La population impuissante se trouve ainsi contrainte de pouvoir payer la taxe et cela en dépit de toutes ses revendications. Bien qu'elle soit contestée farouchement, la moyenne générée par la taxe RAM est mensuellement de 2 millions USD comme l'affirme le site scooprdc.net. Et depuis sa perception, au moins 10 millions USD ont été réalisés comme recettes. Et la tendance se dirige vers 5 millions USD le mois. Seulement, la gestion de cet argent semble être opaque. La taxe Ram n'a pas que d'inconvénients, elle a aussi un certain nombre d'avantages. Parmi ces avantages, on peut citer l'accès gratuit à internet dans les universités de l'État et dans d'autres espaces publics. Il est également prévu dans le cadre des recettes générées par cette taxe la construction des centres de formation de jeunes et le financement d'une panoplie de projets contenus dans le plan national du numérique.

Eu égard à tout ce qui précède, il devient important d'étudier la perception de la taxe rame chez les utilisateurs des réseaux de téléphonie cellulaire afin d'identifier les facteurs à la base de leur insatisfaction face à cette taxe. Une telle étude est importante car la littérature en économie de la fiscalité souligne que l'insatisfaction à l'égard de l'imposition peut être contenue si, par une communication efficace, le gouvernement parvient à convaincre les contribuables de l'utilité ou de la justification morale de l'impôt ou de la taxe (Pascal, 2007 ; Bongondo, 2021). La présente étude s'inscrit derrière cette vision en ayant comme sujets d'étude les étudiants de l'Université de Kinshasa. En plus, cette étude se justifie par le fait qu'une meilleure connaissance des facteurs qui influent sur la perception du système fiscal par les contribuables et sur leur consentement à l'impôt ou à aux taxes constitue un point de départ pour améliorer le civisme fiscal.

0.1 Questions de recherche

La présente étude soulève deux questions suivantes : quelle est la perception que les étudiants de l'Université de Kinshasa abonnés de différents réseaux de téléphonie cellulaire ont de la taxe RAM ? La perception de ces étudiants de la taxe RAM varie-t-elle en fonction de certaines variables sociodémographiques (sexe, âge, milieu de résidence, promotion d'étude, réseau préférentiel) ?

0.2 Hypothèses du travail

Face aux questions posées dans notre problématique, nous émettons les hypothèses suivantes : les étudiants de l'Université de Kinshasa abonnés de différents réseaux de téléphonie cellulaire auraient une perception négative de la taxe RAM. Cette perception négative se manifesterait par la non-acceptation de cette taxe chez les étudiants et par leur refus de la payer. La perception de ces étudiants de la taxe RAM varierait en fonction de certaines variables sociodémographiques (sexe, âge, milieu de résidence et promotion d'étude).

0.3 Cadre théorique relatif à la taxe RAM

Le RAM est le registre des appareils mobiles. Il s'agit du registre central des appareils mobiles établis en RDC et qui contient la base des données de tous les IMEI connecté aux réseaux congolais. Ce registre a été mis en place par l'arrêté ministériel n° CAB/MIN/PTNTIC/AKIM/KL/KBS/002 du 10 juin 2020 qui a institué une taxe que les utilisateurs des appareils téléphoniques doivent payer. Signalons que le RAM a pour objectifs : (i) d'optimiser la sécurité et la qualité de service des réseaux mobiles sur le territoire national, (ii) de lutter efficacement contre la contrefaçon des appareils mobiles en déconnectant les appareils identifiés comme non-conformes, et (iii) de combattre le vol des appareils mobiles en bloquant les appareils déclarés volés. Dans le cadre de cette taxe, les tarifs sont déterminés en fonction du type d'appareil. Pour les téléphones 2G, 1 USD pour l'année repartit en 0,17 USD les 5 premiers mois et le dernier paiement 0,15 USD. Pour les téléphones 3G/4G, 7USD pour l'année repartis en 1,17 USD les 5 premiers mois et le dernier paiement de 1,15USD. Elle est automatiquement prélevée sur des crédits de communication à la recharge.

1. Cadre méthodologique

1.1 Cadre physique

L'Université de Kinshasa (Unikin) constitue le cadre physique de la présente étude. Elle est une université publique située à plus ou moins 25km du Centre-ville de Kinshasa, dans la Commune de Lemba, plus précisément sur le Mont-Amba appelé « Colline inspirée » sur une étendue de 400 hectares. Ses origines remontent à 1924 avec la création, par l'Université Catholique de Louvain, d'une association médicale qui devait s'occuper de la santé et de l'éducation au Congo. De cette initiative résulta la création, par des professeurs de cette Université, de la Fondation Médicale de l'Université de Louvain au Congo (FOMULAC), et plus tard en 1927, du premier établissement de santé construit à Kisantu dans le Kongo-Central où eut lieu le premier cours de formation des infirmiers au Congo (Kita, 1982 ; Matangila, 2003 ; Ngub'usim, 2010, 2015). En 1932, l'Université de Louvain créa, dans le même site, une section d'agronomie, à laquelle s'ajoutèrent une section des sciences administratives et commerciales en 1936, et une section d'assistants médicaux en 1937. En 1947, ces trois sections furent regroupées sous l'appellation de « Centre Universitaire Congolais de Lovanium », qui fut transféré du site de Kisantu à celui de Kimwenza, et qui devint l'Université Lovanium en 1952. Elle a été officiellement créée

en 1954 avec l'ouverture de la première année académique. Elle est devenue, par les réformes de 1971 et 1981, respectivement Université Nationale du Zaïre (UNAZA), Campus de Kinshasa et Université de Kinshasa (Kita, 1982 ; Matangila, 2003 ; Ngub'usim, 2010, 2015). Actuellement, elle organise les activités d'enseignement et de recherche au travers de ses douze facultés : (1) Droit, (2) Médecine, (3) Polytechnique, (4) Sciences, (5) Lettres et Sciences Humaines, (6) Sciences Economiques et de Gestion, (7) Sciences Sociales, Politiques et Administratives, (8) Pharmacie, (9) Médecine Vétérinaire, (10) Agronomie, (11) Pétrole et Gaz ainsi que (12) Psychologie et Sciences de l'Education.

1.2 Participants à l'étude

La population de la présente étude est constituée de tous les étudiants de l'Université de Kinshasa inscrits pour l'année scolaire 2020-2021. De cette population, un échantillon non-probabiliste de 85 sujets a été extrait. Cet échantillon étant hétérogène, il varie en fonction des variables suivantes : sexe, tranche d'âge, promotion, faculté, milieu de résidence et adhésion aux parties politiques. En ce qui concerne la variable sexe, notre échantillon est constitué de 58 sujets de sexe masculin et de 27 de sexe féminin. S'agissant de la tranche d'âge, l'échantillon comprend 39 sujets âgés de 20-24 ans, 36 âgés de 25-29 ans et 10 âgés de 30 ans et plus. Au niveau de la variable promotion, notre échantillon est constitué de 5 sujets de la première année de graduat, 10 de la deuxième année de graduat, 15 de la troisième année de graduat, 16 de la première année de licence et 39 de la deuxième année de licence. En ce qui concerne les facultés, l'échantillon est constitué de 10 sujets de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, 10 des lettres et sciences humaines, 19 des sciences sociales, politiques et administratives, 5 de droit, 18 de l'économie et 23 des sciences. S'agissant du milieu de résidence, notre échantillon est constitué de 33 sujets du district de Mont-Amba, 18 de la Funa, 19 de Lukunga et 15 de la Tshangu. Enfin, en ce qui concerne le regroupement politique, notre échantillon est constitué de 24 sujets membres de l'Union sacrée de la Nation, 32 de Lamuka et 29 sans regroupement politique.

1.3 Méthode et instrument de récolte des données

Pour éprouver les hypothèses de notre étude, nous avons recouru à la méthode d'enquête appuyée par l'échelle d'évaluation de la perception de la taxe RAM. Cette échelle a été conçue par nous en nous inspirant des réactions des abonnés des réseaux de la téléphonie cellulaire face au Ram. Elle est constituée de 21 questions évaluant les attitudes des abonnés face au ram à travers quatre thématiques (perception de la taxe ram, retombées de la taxe, gestion de la taxe et mesures face au ram). Pour exprimer son point de vue à l'échelle, le sujet est invité à spécifier son niveau d'approbation en disant s'il est Totalemment en Désaccord (T.D.), en Désaccord (D), en Accord (A) et Totalemment en Accord (T.A.). L'administration de l'échelle de la perception de la taxe ram auprès des sujets de notre étude s'est déroulée en deux temps : la pré-enquête et l'enquête proprement dite. La pré-enquête avait pour objectif de voir si les énoncés de notre échelle étaient bien compris par les sujets de notre étude. C'est pourquoi, nous avons administré

l'échelle à 15 étudiants de l'Université de Kinshasa. Notre pré-enquête a eu lieu durant la deuxième quinzaine du mois d'octobre 2021. Le choix de ces sujets s'est basé sur leur disponibilité et leur accessibilité. Après la pré-enquête, nous n'avons constaté aucun problème de compréhension de nos échelles chez les sujets de notre étude. C'est pourquoi, notre échelle n'a subi aucune modification. Signalons que les sujets de notre pré-enquête ont été écartés de notre échantillon définitif. L'enquête proprement dite a eu lieu durant tout le mois de novembre 2021. Notre échelle a été administrée de manière directe c'est-à-dire, nous remettons aux sujets les échelles en leur expliquant les consignes avant qu'ils ne répondent. Après qu'ils aient répondu, nous récupérons les protocoles. Le dépouillement de notre échelle a consisté premièrement à quantifier le degré d'approbation ou de désapprobation des sujets de notre étude à l'échelle. Ainsi, nous avons attribué les cotes 1 à Tout à fait en désaccord, 2 à désaccord, 3 à neutre, 4 à accord et 5 à tout à fait d'accord. Ce qui revient à dire que pour chaque énoncé d'un sujet, nous avons attribué des chiffres. Cette opération nous a facilité la tâche au niveau de traitement statistique.

2. Résultats de l'étude

Les résultats de notre étude sont présentés en fonction des quatre thèmes de notre échelle d'évaluation de la perception de la taxe RAM.

2.1 Premier thème : perception de la taxe Ram

Le premier thème de notre échelle est constitué de six questions (1,2,3, 4, 5 et 6). Les réactions de nos sujets à ces questions sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau n° 1 : Réactions des sujets aux items liés à la perception de la taxe Ram

Questions	Degré d'appréciation				Total
	TD	D	A	TA	
-Pour moi, la taxe Ram est une bonne initiative qui mérite d'être encouragée par tous car elle permet à l'Etat de générer des recettes.	43 (50,8%)	21 (24,7%)	17 (20,0%)	4 (5,6%)	85 (100%)
Je suis disponible à payer la taxe Ram afin de contribuer à ma manière au Développement de notre pays.	40 (47,1%)	23 (27,1%)	13 (15,2%)	9 (10,6%)	85 (100%)
La Taxe Ram est une forme d'escroquerie à cause de l'absence de contrepartie directe.	13 (15,3%)	12 (14,1%)	24 (28,2%)	36 (42,4%)	85 (100%)
Je ne suis pas disponible à payer cette taxe à cause de son cout qui est très élevé et ne tient pas compte du pouvoir d'achat de la population.	13 (15,3%)	11 (12,9%)	17 (20,0%)	44 (51,8%)	85 (100%)
La taxe Ram est juste et légale.	45 (52,9%)	15 (17,6%)	12 (14,1%)	13 (15,4%)	85 (100%)
La taxe Ram contribue à appauvrir la population en lieu et place de l'aider à sortir de son faible pouvoir d'achat.	13 (15,3%)	20 (23,5%)	21 (24,7%)	31 (36,5%)	85 (100%)

Du tableau n° 1, il ressort que 75,6 % de sujets de l'étude, à des degrés différents, affirment que la taxe Ram est une bonne chose et mérite d'être encouragée contre 24,4 % de sujets qui ont un avis contraire. Cependant, la majorité de sujets (74,2%) n'est pas disponible à payer cette taxe contre 25,8 % de sujets qui se disent disposés à payer la taxe ram. Pour 70,6 % de sujets de l'étude, la taxe est une forme d'escroquerie à cause de l'absence de contrepartie directe. Le coût très élevé est l'un des facteurs qui justifient la non-disponibilité des sujets de l'étude à payer la taxe Ram (71,8%). Du point de vue de son caractère juste et légal, 70,5 % de sujets, à degrés différents, approuvent ce caractère. Enfin, 61,2 % de sujets, à des degrés différents, pensent que la taxe Ram contribue à appauvrir la population en lieu et place de l'aider à sortir de son faible pouvoir d'achat.

2.2 Deuxième thème : retombées de la taxe Ram

Le deuxième thème de notre échelle est constitué de six questions (7,8,9, 10, 11 et 12). Les réactions de nos sujets à ces questions sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau n° 2 : Réactions des sujets aux items liés aux retombées de la taxe Ram

Questions	Degré d'appréciation				Total
	TD	D	A	TA	
-La taxe Ram permet à l'Etat congolais d'optimiser la sécurité et la qualité de service des réseaux mobiles sur le territoire national.	32 (37,5%)	30 (35,5%)	15 (17,6%)	8 (9,4%)	85 (100%)
-La taxe Ram permet à l'Etat de lutter efficacement contre la contrefaçon des appareils mobiles en déconnectant les appareils identifiés comme contrefaits.	30 (35,3%)	25 (29,4%)	17 (20%)	13 (15,3%)	85 (100%)
-La taxe Ram permet à l'Etat de combattre le vol des appareils mobiles en bloquant les appareils déclarés volés.	34 (40%)	29 (34,1%)	13 (15,3%)	9 (10,6%)	85 (100%)
-La taxe Ram est une bonne initiative car elle permet à l'Etat congolais d'assurer un accès pour tous à la connexion wifi dans les espaces publics (universités, instituts supérieurs...)	37 (43,5%)	21 (24,7%)	14 (20,0%)	44 (51,8%)	85 (100%)
-En assurant la connexion gratuite à l'Internet, la taxe Ram permet aux étudiants de bien faire leurs recherches sur les matières enseignées à l'Université.	43 (50,6%)	15 (17,6%)	18 (21,2%)	9 (10,6%)	85 (100%)
-La Taxe Ram est une bonne initiative car elle contribue à la gratuité de l'enseignement primaire.	52 (61,2%)	21 (24,7%)	9 (10,6%)	3 (3,5%)	85 (100%)

La lecture du tableau n° 2 indique que seuls 27 % de sujets de l'étude, à des degrés différents, affirment que la taxe Ram permet à l'Etat congolais d'optimiser la sécurité et la qualité de service des réseaux mobiles sur le territoire national contre 73 % de sujets qui ont un avis contraire. Dans cette même optique, seuls 35,3 % de sujets pensent que la taxe Ram permet à l'Etat de lutter contre la contr-façon des téléphones contre 64,7 % de sujets

qui ont un avis contraire. Du même tableau, on constate que seuls 25,9 % de sujets, à des degrés différents, pensent que la taxe Ram permet à l'Etat de combattre le vol des appareils mobiles contre 74,1 % de sujets qui ont un avis contraire. Pour 71,8 % de sujets de l'étude, la taxe Ram est une bonne initiative à cause de la connexion wifi gratuite dans les espaces publics (universités, instituts supérieurs...). En dépit de son caractère louable lié à la connexion wifi, seuls 31,8 % de sujets pensent que la taxe Ram permet aux étudiants de bien faire leurs recherches sur internet contre 68,2 % de sujets qui ont un point de vue contraire. S'agissant de la contribution de la taxe Ram à certains projets éducatifs et/ à la gratuité de l'enseignement primaire, seuls 14,1 % de sujets approuvent cette contribution contre 85,9 % de sujets qui ont un avis contraire.

2.3. Troisième thème : gestion de la taxe Ram

Le troisième thème de notre échelle est constitué de quatre questions (13,14, 15 et 16). Les réactions de nos sujets à ces questions sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau n° 3 : Réactions des sujets aux items liés à la gestion de la taxe Ram

Questions	Degré d'appréciation				Total
	TD	D	A	TA	
-Il y a une opacité totale autour de la gestion de la taxe Ram qui ne peut que renforcer le refus de la population à la payer.	21 (24,7%)	11 (12,9%)	14 (16,5%)	39 (45,9%)	85 (100%)
-La façon dont la taxe est prélevée n'est pas bonne et empêche à la population de bien satisfaire ses besoins de communauté.	14 (16,5%)	14 (16,5%)	15 (17,6%)	42 (49,4%)	85 (100%)
-La taxe Ram devrait être gérée par la DGRAD et non par la haute autorité de régulation de la télécommunication.	16 (18,8%)	13 (15,3%)	25 (29,4%)	31 (36,5%)	85 (100%)
-L'usage des recettes générées par la Taxe Ram est non-connu et opaque.	11 (12,9%)	6 (7,1%)	23 (27,1%)	45 (52,9%)	85 (100%)

Il ressort de la lecture du tableau n° 3 que 62,4 % de sujets affirment qu'il y a une opacité totale dans la gestion de la taxe Ram. Cette opacité, renchérit ces sujets, ne peut que renforcer le refus de la population à la payer. Dans cette même optique, 67 % de sujets pensent que la façon dont la taxe est prélevée n'est pas bonne et empêche à la population de bien satisfaire ses besoins de communication. Pour 65,9 % de sujets de l'étude, la taxe Ram devrait être gérée par la DGRAD et non par la haute autorité de régulation de la télécommunication. Enfin, 80 % de sujets affirme que l'usage des recettes générées par la taxe est opaque et méconnu de tous.

2.4 Quatrième thème : mesures face à la taxe Ram

Le quatrième thème de notre échelle est constitué de cinq questions (17,18, 19, 20 et 21). Les réactions de nos sujets à ces questions sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau n° 4 : Réactions des sujets aux items liés aux mesures à prendre face à la taxe Ram

Questions	Degré d'appréciation				Total
	TD	D	A	TA	
-Le gouvernement devrait supprimer cette taxe et inviter les réseaux de la téléphonie cellulaire au remboursement des unités des abonnés car cette taxe ne fait qu'appauvrir la population.	7 (8,2%)	18 (21,2%)	20 (23,5%)	40 (47,1%)	85 (100%)
-Le gouvernement devrait réduire le coût de cette taxe pour éviter que la population se soulève	8 (9,4%)	15 (17,6%)	27 (31,8%)	35 (41,2%)	85 (100%)
-Les mesures prises par le gouvernement de supprimer la taxe pour les appareils de la deuxième génération sont bonnes et rencontrent votre satisfaction.	22 (25,9%)	13 (15,3%)	22 (25,9%)	28 (32,9%)	85 (100%)
-Les abonnés ont développé des stratégies pour ne pas payer la taxe	11 (12,9%)	8 (9,4%)	23 (27,1%)	43 (50,6%)	85 (100%)
-Je pense que c'est normal que les réseaux de communication vendent des forfaits minutes, sms et mégas pour permettre à la population de ne pas payer la taxe Ram.	8 (9,4%)	7 (8,2%)	19 (22,4%)	51 (60%)	85 (100%)

abonnés contre 29,4 % de sujets qui ont un avis contraire. Dans cette même optique, 73 % de sujets, à des degrés variables, pensent qu'à défaut de supprimer la taxe, le gouvernement peut réduire le coût de cette taxe. De ce même tableau, il ressort que 58,8 % de sujets de l'étude, à des degrés différents, affirment que les mesures prises par le gouvernement de supprimer la taxe pour les appareils de la deuxième génération sont bonnes et rencontrent leur satisfaction contre 41,2 % de sujets qui ont un avis contraire. Face à la taxe Ram qui persiste, 77,7 % de sujets, à des degrés différents, ont développé des stratégies pour ne pas payer la taxe. Les réseaux de télécommunication ont, dans cette même optique, développer des stratégies de vente de forfaits minute, sms et mégas comme l'affirment 82,4 % de sujets.

2.5. Analyse différentielle des résultats

L'objectif de la présente analyse différentielle est de spécifier l'influence des variables intermédiaires de l'étude (sexe, tranche d'âge, promotion, faculté, milieu de résidence et adhésion aux parties politiques) sur la perception des sujets de l'étude face à la taxe Ram. Nous avons, ainsi, choisi une question pour chacun de nos thèmes. Il s'agit des questions 1,7, 13 et 17 respectivement pour les quatre thèmes de notre échelle. Pour ce faire, nous avons recouru au test de chi carré dont les résultats sont présentés dans les tableaux suivants. Les résultats y relatifs révèlent qu'aucune variable de l'étude n'a influencé la perception de la taxe ram chez les sujets de l'étude.

3. Discussion des résultats

Cette partie de notre travail se propose comme objectif de confronter les résultats de la recherche avec nos hypothèses de recherche afin de spécifier si celles-ci sont confirmées ou infirmées. Les résultats de l'étude indiquent, globalement, que les sujets de

l'étude ont une perception négative de la taxe Ram. Cette conclusion se justifie par le fait que quatre indicateurs sur les six de cette thématique sont évalués négativement par les sujets de l'étude. Il s'agit de : (1) la disponibilité de sujets à payer la taxe, (2) la tendance à ne pas considérer la taxe ram comme une forme d'escroquerie à cause de l'absence de contrepartie directe, (3) la tendance à accepter à payer la taxe quel que soit son coût très élevé et (4) la contribution de la taxe ram au bien-être de la population. Ces résultats nous poussent à confirmer notre première hypothèse selon laquelle les étudiants de l'Université de Kinshasa abonnés de différents réseaux de téléphonie cellulaire auraient une perception négative de la taxe RAM. Cette perception négative se manifesterait par la non-acceptation de cette taxe chez les étudiants et par leur refus de la payer. Cette perception négative justifie ainsi les mouvements de protestation observés, il y a de cela quelques mois, chez les abonnés des réseaux de la téléphonie cellulaire. Ainsi, dans ce contexte, la taxe ram est perçue comme une taxe de plus qui contribue à l'enrichissement illicite d'une caste des politiciens au pouvoir. Cette perception négative semble être justifiée aussi par l'opacité qui règne dans la gestion des recettes de cette taxe. D'ailleurs, plusieurs journaux ont décrié le fait que la gestion de cette taxe est confiée à la famille présidentielle en lieu et place des établissements publics habilités dans la gestion des recettes fiscales. Cette perception populaire est également observée chez les sujets de l'étude. Plusieurs indicateurs de la thématique gestion de la taxe Ram appuient cette perception populaire. En effet, cette gestion problématique de la taxe Ram se manifeste par les indicateurs suivants : (1) l'opacité totale dans la gestion de la taxe Ram, (2) le mauvais prélèvement de la taxe, (3) la gestion de la taxe par des organes non-habilités et (4) la gestion opaque des recettes générées par la taxe. Tous ces résultats semblent être logiques et confortent le refus de la population à céder face à cette taxe Ram car les retombées de cette taxe ne se font pas voir au niveau de la population. D'ailleurs, les résultats de l'étude indiquent que seul un indicateur se rapportant aux retombées de la taxe est perçu positivement. Il s'agit de la possibilité d'avoir de l'internet gratuit dans les espaces publics (universités, instituts supérieurs...) à partir des recettes générées par la taxe Ram. Cependant, moins de 50 % de sujets de l'étude approuvent les avantages de la taxe Ram tels qu'évoqués par la haute autorité de régulation des services de la télécommunication. En ce qui concerne la possibilité de l'Etat Congolais d'optimiser la sécurité et la qualité de service des réseaux de la téléphonie sur le territoire national, seuls 27 % de sujets ont un avis positif. Dans cette même optique, seuls 35,3 % de sujets pensent que la taxe Ram permet à l'Etat de lutter contre la contr-façon des téléphones contre 64,7 % de sujets qui ont un avis contraire. En plus, seuls 31,8 % de sujets pensent que la taxe Ram permet aux étudiants de bien faire leurs recherches sur internet. La contribution des recettes de la taxe Ram au projet éducatif ou à la gratuité de l'enseignement primaire n'est approuvée que par 14,1 % de sujets. Face à cette situation, il est tout à fait normal que 70,6 % de sujets pensent que le gouvernement doit supprimer cette taxe et procéder au remboursement des unités des abonnés contre 29,4 % de sujets qui ont un avis contraire. Dans cette même optique, 73 % de sujets pensent qu'à défaut de supprimer la taxe, le gouvernement peut réduire le coût de cette taxe. C'est dans ce contexte que 58,8 % de

sujets de l'étude ont bien accueilli le message du gouvernement relatif à la suppression de la taxe pour les appareils de la deuxième génération. Malheureusement, cette mesure de suppression n'est pas toujours d'application bien qu'annoncée depuis presque deux mois. Devant un tel tableau, il est tout à fait normal que les abonnés développent des stratégies compensatoires pour éviter de payer la taxe ram. Dans la liste de ces stratégies, les abonnés préfèrent acheter des forfaits minutes, sms et internet en évitant d'acheter des crédits au risque de voir les unités être affectées au paiement de la taxe ram. L'analyse différentielle a révélé qu'aucune variable sur les six de l'étude n'a influencé la perception de la taxe Ram des sujets de l'étude. Ces résultats remettent en question la conclusion de Ngub'usim (2013) selon laquelle la perception d'un fait social est fonction des variables sociodémographiques. Ces résultats nous poussent à infirmer notre deuxième hypothèse selon laquelle la perception de ces étudiants face à la taxe RAM varierait en fonction de certaines variables sociodémographiques (sexe, âge, milieu de résidence et promotion d'étude).

Conclusion

La présente étude avait pour objectif d'évaluer la perception de la taxe RAM chez les étudiants de l'Université de Kinshasa. Pour ce faire, une échelle d'évaluation de la perception de la taxe RAM a été administrée auprès de 85 étudiants de l'Université de Kinshasa inscrits pour l'année académique 2020-2021. Les résultats obtenus révèlent que les sujets de l'étude ont, globalement, une perception négative de la taxe Ram. Cette conclusion se justifie par le fait que quatre indicateurs sur les six de cette thématique sont évalués négativement par les sujets de l'étude. Il s'agit de : (1) la disponibilité de sujets à payer la taxe, (2) la tendance à ne pas considérer la taxe ram comme une forme d'escroquerie à cause de l'absence de contrepartie directe, (3) la tendance à accepter à payer la taxe quel que soit son coût très élevé et (4) la contribution de la taxe ram au bien-être de la population.

Références bibliographiques

- Bongondo Bokambwa, J. (2021). Le civisme fiscal : attitudes et pratiques des contribuables du centre d'impôt de Matadi, Mémoire de DES en psychologie non publié. Université de Kinshasa. Kinshasa.
- Kita Kyankenge, M. (1982). Colonisation et enseignement : cas du Zaïre avant 1960, Bukavu : Editions du Ceruki.
- Matangila Musadila, L. (2003). L'enseignement supérieur et universitaire au Congo-Kinshasa (Défis et éthique), Paris: L'Harmattan.
- Mpoyi Kadima, G. (2021). Fiscalité : Troisième graduat en gestion des entreprises et organisation du travail, Syllabus. Université de Kinshasa. Kinshasa.
- Mutombo Kazadi, C. (2021). Indolarité fiscale des petites et moyennes entreprises de la RDC (Cas de la Ville de Kinshasa), Thèse de doctorat en gestion des entreprises et organisation du travail. Université de Kinshasa. Kinshasa.

- Ngub'usim Mpey Nka, R. (2010). Pour la refondation de l'Université de Kinshasa et du Congo : faut-il recréer Lovanium ? Paris : L'Harmattan.
- Ngub'usim Mpey Nka, R. (2015). Assurance qualité pour les établissements de l'enseignement supérieur et universitaire : Etat des lieux, diagnostic et normes. Kinshasa : U psycom.
- OCDE (2005). La réforme fiscale écologique axée sur la réduction de la pauvreté, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD. Paris : Editions OCDE.
- Pascal, R. (2007). Fiscalité et gouvernance : rôle et impact de la coopération internationale au développement. *Annuaire suisse de politique de développement*. 26(2). 227-245.
- www.actualite.cd consulté le 1 septembre 2021 à 10h25.
- www.ram.cd. consulté le 1 septembre 2021 à 10h16.
- www.scooprdc.net consulté le 1 septembre 2021 à 10h20.